



Gilles ROYER

Audit, Conseil, Expertise

*Mr Gilles Royer
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier*

NATURE 18

16 rue Henri Moissan
18 000 – BOURGES

_

Exercice du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes annuels

Cabinet Gilles ROYER - 1 rue Champollion –Parc Comitec - 18000 BOURGES - SIRET : 479 765 430 00042

Tél : 02 48 70 47 60 - Fax : 02 48 68 01 77 - Port. : 06.88.24.45.59 - e-mail : cabinet-gilles.royer@orange.fr

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région d'Orléans-
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bourges

NATURE 18

Siège social : 16 rue Henri Moissan
18 000 BOURGES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'association Nature 18 relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'Annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe concernant la détermination de la valorisation du bénévolat, la variation des subventions à recevoir sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport moral et financier du conseil d'administration ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de l'activité et d'appliquer la convention comptable de continuité de l'activité, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourges, le 8 Mars 2019

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping initial 'G' followed by 'Royer' in a cursive script.

Gilles Royer
Commissaire aux comptes
Inscrit près de la Cour d'Appel de Bourges

CABINET GILLES ROYER
1 RUE CHAMPOLLION
18000 BOURGES 0248704766
SIRET 479 765 430 00042

Bilan et compte de résultat

■ Bilan détaillé

CABINET GILLES ROYER
1 RUE CHAMPOLLION
18000 BOURGES 02 49 70 47 60
SIRET 479 735 430 00042

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
logiciel informatique	9 708,60		9 708,60	9 908,60
amortissement logiciel		8 965,28	-8 965,28	-7 257,49
Concessions, brevets et droits assimilés	9 708,60	8 965,28	743,32	2 651,11
Immobilisations corporelles				
Matériel industriel	5 306,40		5 306,40	11 315,06
Amortis. matériel et outillage		5 306,40	-5 306,40	-11 167,43
Installations techniques, matériel et outillage	5 306,40	5 306,40		147,63
Matériel de transport	9 630,00		9 630,00	9 630,00
Matériel informatique	3 984,77		3 984,77	4 707,77
Amortis. matériel de transport		6 302,56	-6 302,56	-4 329,89
Amortis. matér.bureau et informat.		3 196,63	-3 196,63	-3 466,62
Autres immobilisations corporelles	13 614,77	9 499,19	4 115,58	6 541,26
Immobilisations financières				
	28 629,77	23 770,87	4 858,90	9 340,00
Stocks				
Stocks de produits	3 711,90		3 711,90	4 650,47
Produits intermédiaires et finis	3 711,90		3 711,90	4 650,47
Créances				
Clients - adhérents	13 857,72		13 857,72	10 609,10
Créances douteuses	540,00		540,00	540,00
Clients/adh, produits non facturés	3 034,20		3 034,20	17 369,44
Provis. dépréc. usagers et rattach.		540,00	-540,00	-540,00
Usagers et comptes rattachés	17 431,92	540,00	16 891,92	27 978,54
Subventions à recevoir	64 103,39		64 103,39	94 403,20
Divers - produits à recevoir	4 503,73		4 503,73	4 184,27
Autres créances	68 607,12		68 607,12	98 587,47
Divers				
Crédit mutuel	37 448,67		37 448,67	18 070,20
Livret bleu crédit mutuel	77 641,32		77 641,32	77 063,35
LIVRET PARTENAIRE CM	113 226,22		113 226,22	34 210,41
Intérêts courus à recevoir	110,00		110,00	
Caisse	174,51		174,51	343,19
Disponibilités	228 600,72		228 600,72	129 687,15
Charges constatées d'avance	2 977,35		2 977,35	2 213,04
Charges constatées d'avance	2 977,35		2 977,35	2 213,04
ACTIF CIRCULANT	321 329,01	540,00	320 789,01	263 116,67
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	349 958,78	24 310,87	325 647,91	272 456,67

Bilan détaillé

CABINET GILLES ROYER
1 RUE CHAMPOLLION
18000 BOURGES 92 43 70 47 80
SIRET 473 733 430 00042

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds statutaires	60 116,84	60 116,84
Fonds associatifs sans droit de reprise	60 116,84	60 116,84
Report à nouveau (solde créditeur)	90 613,88	42 439,07
Report à nouveau	90 613,88	42 439,07
RESERVE L'EXERCICE	37 953,71	50 081,53
Subventions d'investissement	8 944,61	11 510,01
Subventions inscrites au C/R	-5 677,01	-6 247,57
Subventions d'investissement	3 267,60	5 262,44
PROVISIONS PROPRES	191 952,03	157 899,88
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle de tiers	50 081,53	48 174,81
Résultat sous contrôle	50 081,53	48 174,81
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	50 081,53	48 174,81
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		13 752,00
Fonds dédiés sur subventions		13 752,00
EMPRUNTS ET DETTES		13 752,00
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Fournisseurs	11 204,91	7 463,90
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 124,86	6 212,89
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 329,77	13 676,59
Dettes provis. pr congés à payer	1 677,80	2 411,69
Personnel - autres charges à payer	4 200,00	4 391,00
Sécurité sociale	7 295,52	19 009,78
Prévoyance et mutuelle	1 199,27	1 230,76
Caisse de retraite	5 110,93	5 313,69
Charges sociales a/congés à payer	684,66	834,20
Charges sociales - charges à payer	3 104,00	3 667,00
Dettes fiscales et sociales	23 271,98	36 858,12
Produits constatés d'avance	46 012,60	2 095,27
Produits constatés d'avance	46 012,60	2 095,27
DETTES	83 614,35	52 629,98
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	325 647,91	272 456,67

■ Compte de résultat détaillé

CABINET GILLES I.R.
1 RUE CHATELAIN
18000 BOURGES 02 37 57 11 11
SIRET 473 733 431 000

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Ventes de marchandises	421,72	245,00	1 538,00
Ventes de marchandises	421,72	245,00	1 538,00
Gites biodiversité	1 828,00	1 295,00	1 723,00
Ouvrage J'observe les oiseaux	78,70	136,80	519,00
Ouvrage Atlas des oiseaux	1 021,00	1 568,80	1 719,60
J'observe les arbres	243,00	567,00	
Cartes Postales	23,00	29,00	
Etudes dans le champs concurrentiel	31 847,50	23 987,50	12 225,00
Etudes hors champs concurrentiel	33 320,00	37 475,00	9 791,50
animations par benevoles	130,00	865,50	522,50
animations sur factures	8 302,50	7 715,00	16 320,50
actions Zéro pesticide	29 349,55	17 278,10	15 260,00
action IBC	2 574,54	3 666,59	1 207,60
Production vendue	108 717,79	94 582,29	59 288,70
Variation stocks produits	-938,57	1 442,78	-1 302,74
Production stockée	-938,57	1 442,78	-1 302,74
subvention agence de l'eau	81 576,20	71 460,00	59 374,40
subvention conseil général du cher	48 688,00	44 670,40	34 870,00
subvention conseil régional	52 439,99	62 551,84	96 072,28
subvention DREAL	14 532,00	17 415,00	14 530,00
subventions mairies	2 800,00	4 919,00	4 600,00
subventions autres privées		1 200,00	7 638,94
subventions autres publiques	4 000,00	4 000,00	12 210,00
subvention FONGEP	7 107,00	7 107,00	7 107,00
Contrats aidés		10 953,97	31 348,87
ASP SERVICE CIVIQUE	2 653,33	2 233,33	713,34
Subventions d'exploitation	213 776,52	226 510,54	268 464,83
Remboursement Uniformation	6 195,74	7 141,75	7 503,06
Autres transferts de charges	589,63	483,17	2 378,93
Reprises et Transferts de charge	6 785,37	7 624,92	9 881,99
Cotisations des adhérents	5 160,00	4 285,00	4 640,00
Cotisations	5 160,00	4 285,00	4 640,00
Produits divers gestion courante	22,68	1,66	845,57
Dons manuels non affectés	4 746,11	4 688,40	4 931,31
Dons manuels affectés	643,90	900,00	140,00
Autres produits	5 412,69	5 590,06	5 716,88
Produits d'exploitation	339 335,52	340 280,59	348 227,66
Achats de marchandises	1 009,00	321,75	45,00
Achats de marchandises	1 009,00	321,75	45,00
achat étude et prestation projet	10 185,00	9 879,52	11 768,00
Achat études et prestation prestat			898,00
Essence Némo / Kangoo	1 966,14	2 317,36	898,95
Essence Sandero	1 967,37	1 694,78	2 070,16
Essence Express / Mégane	627,20	566,79	816,44
Essence véhicule location	198,37		
achat de petit équipement fixe	7 384,39	2 715,66	184,91
achat de petit équipement projet	283,25	1 210,49	1 428,81
Achats fournitures administratives	4 113,46	3 273,40	2 583,89
autres mat et fourm pour CV Invest	2 359,99	7 537,21	1 699,99
autres matières et fourmit projet			91,95
autres matières et fourm prestation			116,84
Sous-traitance générale	6 779,99	2 401,18	2 082,67
location immobilière fixe	779,79	1 003,55	891,78
location immobilière projet	709,40	611,20	576,20
Location mobilière fixe	2 194,37		
Charges locatives & copropriété	1 298,41	1 247,38	1 230,97
entretien matériel	78,90	132,53	69,74
entretien véhicule	2 371,06	951,16	1 898,13
Maintenance	2 120,00	1 800,00	1 800,00
Assurances multirisques	1 025,84	1 013,39	1 021,45
Assurances dommage-construction	48,03	46,16	48,75

■ Compte de résultat détaillé

CABINET GILLES ROYER
1 RUE CHAMPOLLION
13000 BOURGES 02 48 70 47 60
SIRET 473 755 430 00042

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Assurances matériel de transport	1 117,95	1 103,76	880,56
Assurances frais divers	21,60	16,48	
Documentation générale	1 062,43	566,52	461,05
Documentation technique		208,92	176,91
Frais de colloques, de séminaires	4 408,34	4 889,00	4 652,95
Honoraires	8 364,60	7 948,08	7 985,16
Frais d'actes et contentieux	50,00	50,00	
impression pub projet	1 436,52	7 419,00	6 360,61
impression pub prestation			458,02
Divers (pourboires, dons courants)	670,80	160,00	45,00
gratification stagiaires	2 355,49	1 970,15	760,82
deplacements fixe	7 618,17	10 181,62	2 756,01
deplacements projet		102,05	5 178,95
déplacements presta			10,13
missions fixe	1 866,54	1 972,82	447,68
missions projet			1 651,13
Réceptions	1 004,94	348,99	1 078,38
Téléphone	2 391,16	1 337,71	1 300,86
Affranchissements	1 732,76	1 222,33	1 657,26
Site internet	88,03	88,10	57,31
Prestations de services bancaires	83,36	62,25	44,52
Cotisations	1 031,31	746,05	970,05
indemnisation agriculteurs busard	279,00	186,00	124,00
Autres achats non stockés et charges externes	82 053,96	78 961,59	69 234,99
Formation continue (organisme)	3 104,00	2 942,00	6 460,00
Cartes grises			136,52
Impôts et taxes	3 104,00	2 942,00	6 596,52
Salaires appointements commissions	164 331,81	158 871,57	152 793,32
Congés payés	-734,09	877,23	-1 579,94
Indemnités et avantages divers	2 600,00	1 250,00	
Salaires et Traitements	166 197,72	160 998,80	151 213,38
Cotisations à l'URSSAF	45 699,79	40 624,34	36 141,05
Cotisations prévoyance	2 447,39	2 597,43	2 642,84
Cotisations aux caisses de retraite	12 287,40	11 058,17	10 693,22
Cotisations autres organism. socx	-149,54	164,52	-264,64
Médecine du travail et pharmacie	770,10	765,87	871,23
Charges sociales	61 055,14	55 210,33	50 083,50
Dot. amort. s/immobil. incorporel.	1 907,79	2 351,40	3 154,22
Dot. amort. s/immobil. corporel.	2 573,31	2 938,76	3 298,74
Dot. prov. dépréc. créances clients			540,00
Amortissements et provisions	4 481,10	5 290,16	6 992,96
Redevance sacem		80,00	
Charges diverses gestion courante	0,33	46,60	33,69
Autres charges	0,33	126,60	33,69
Charges d'exploitation	317 901,25	303 851,23	284 200,04
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	21 434,27	36 429,36	64 027,62
Autres produits financiers	793,78	761,88	394,19
Produits financiers	793,78	761,88	394,19
Résultat financier	793,78	761,88	394,19
RÉSULTAT FINANCIER	22 228,05	37 191,24	64 421,81
Prod cessions actifs - Immo corp			5 250,00
Quote-part des subventions virées	1 994,84	2 360,29	3 746,39
Produits exceptionnels	1 994,84	2 360,29	8 996,39
Charges exception. s/opérat.gestion	21,18		
Dot. amort. exce s/immob incorporel.			599,87
Dot. amort. exce s/immob corporel.			361,52
Charges exceptionnelles	21,18		961,39
Résultat exceptionnel	1 973,66	2 360,29	8 035,00

■ Compte de résultat détaillé

CABINET GILLES ROYER
 1 RUE CHAMPOLLION
 13000 BOURGES 02 48 70 47 60
 SIRET 479 735 430 00042

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Report sur subventions attribuées	13 752,00	24 282,00	
Report des ressources non utilisées	13 752,00	24 282,00	
A réaliser sur subventions		13 752,00	24 282,00
Engagements à réaliser		13 752,00	24 282,00
EXCEDENT OU DEFICIT	37 953,71	50 081,53	48 174,81
Contribution volontaires en nature			
Bénévolat	49 095,00	45 045,00	
Bénévolat	49 095,00	45 045,00	
Total des produits	49 095,00	45 045,00	
Personnel bénévole	49 095,00	45 045,00	
Personnel bénévole	49 095,00	45 045,00	
Total des charges	49 095,00	45 045,00	

CABINET GILLES ROYER
1 RUE CHAMPOLLION
13000 BOURGES 02 43 70 47 60
SIRET 479 765 430 00042

Annexe

■ Règles et méthodes comptables

CABINET GILLES ROYER
1 RUE CHAMPOLLION
18000 BOURGES 02 49 70 47 66
SIRET 479 765 430 00042

Désignation de l'association : NATURE 18

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 325 648 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 37 954 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/02/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

■ Règles et méthodes comptables

CABINET GILLES ROYER
1 RUE CHAMPOLLION
13000 BOURGES 02 43 70 47 60
SIRET 473 795 430 00042

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

■ Règles et méthodes comptables

CABINET GILLES ROYER
1 RUE CHAMPOLLION
18000 BOURGES 92 48 70 47 60
SIRET 473 755 430 00042

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 5 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 10/12)

■ Notes sur le bilan

CABINET GILLES ROYER
 1 RUE CHAMPOLLION
 18000 BOURGES 0248 704760
 SIRET 439 765 439 00042

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 909		200	9 709
Immobilisations incorporelles	9 909		200	9 709
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 315		6 009	5 306
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	9 630			9 630
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 708		723	3 985
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	25 653		6 732	18 921
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	35 561		6 932	28 630

■ Notes sur le bilan

CABINET GILLES ROYER
 1 RUE CHAMPOLLION
 13000 BOURGES 02 43 70 47 00
 SIRET 473 755 430 00042

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 257	1 908	200	8 965
Immobilisations incorporelles	7 257	1 908	200	8 965
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 167	148	6 009	5 306
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	4 330	1 973		6 303
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 467	453	723	3 197
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	18 964	2 573	6 732	14 806
ACTIF IMMOBILISE	26 221	4 481	6 932	23 771

■ Notes sur le bilan

CABINET GILLES ROYER
 1 RUE CHAMPOLLION
 18000 BOURGES 0248704700
 SIRET 47379543000042

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 89 016 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	17 432	17 432	
Autres	68 607	68 607	
Charges constatées d'avance	2 977	2 977	
Total	89 016	89 016	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients/adh, produits non facturés	3 034
Divers - produits à recevoir	4 504
Intérêts courus à recevoir	110
Total	7 648

■ Notes sur le bilan

CABINET GILLES ROYER
 1 RUE CHAMPOLLION
 18000 BOURGES 02 49 70 47 90
 SIRET 473 765 430 00042

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires	60 117			60 117
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	60 117			60 117
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	42 439	48 175		90 614
Résultat de l'exercice	50 082		12 128	37 954
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	48 175	1 907		50 082
Subventions d'investissement	5 262		1 995	3 268
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	206 075	50 082	14 123	242 034

■ Notes sur le bilan

CABINET GILLES ROYER
1 RUE CHAMPOLLION
18000 BOURGES 02 43 70 47 60
SIRET 479 785 430 00042

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 83 614 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 330	14 330		
Dettes fiscales et sociales	23 272	23 272		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	46 013	46 013		
Total	83 614	83 614		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(**) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 125
Dettes provis. pr congés à payer	1 678
Personnel - autres charges à payer	4 200
Charges sociales s/congés à payer	685
Charges sociales - charges à payer	3 104
Total	12 791

■ Notes sur le bilan

CABINET GILLES ROYER
 1 RUE CHAMPOLLION
 13000 BOURGES 0249 70 47 60
 SIRET 479 735 430 00042

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 977		
Total	2 977		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	46 013		
Total	46 013		

■ Notes sur le compte de résultat

CABINET GILLES ROYER
 1 RUE CHAMPOLLION
 18000 BOURGES 92 43 70 47
 SIRET 473 755 430 0004

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
AAP AVENIR LYCEES	4 377	2 188	2 188		
AAP AVENIR MESSICOL	3 829	1 914	1 914		
IBC MARCAIS	12 900	6 450	6 450		
IBC TOUCHAY	12 800	3 200	3 200		
Total	33 906	13 752	13 752		

■ **Autres informations**

CABINET GILLES ROYER
1 RUE CHAMPOLLION
13000 BOURGES 02 43 70 47 6
SIRET 478 135 430 069 42

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 5 771 euros